

## MUNICIPALITÉ DE STOKE

### RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 5 juin 2017 à 19 h

« *Que vous pensiez que vous pouvez faire quelque chose ou non, vous avez habituellement raison.* »

- *Henri Ford*

N° 2319

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke, au bureau municipal, situé au 403, rue Principale, Stoke, **le lundi 5 juin 2017** à 19 h et présidée par le maire Monsieur Luc Cayer.

Présences : Siège N° 2 : Sylvain Chabot  
Siège N° 3 : Steeves Mathieu  
Siège N° 4 : Lucie Gauthier  
Siège N° 5 : Daniel Dodier  
Siège N° 6 : Mario Carrier

Absence : Siège N° 1 : Sylvain Paquin

Sara Line Laroche, secrétaire-trésorière et directrice générale est également présente.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance.

### **ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE ORDINAIRE** Du lundi 5 juin 2017 à 19 h

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées
3. Correspondance
4. Période de questions
5. Demandes écrites ou verbales
  - 5.1 Tour CIBC Charles-Bruneau
  - 5.2 Aide financière – Paroisse St-Philémon
  - 5.3 Offre de vente d'un terrain (Lot 5 286 172)
  - 5.4 Relais Val en forme - Saines habitudes de vie
6. Comités et dossiers à traiter
  - 6.1 Administration et finances
    - 6.1.1 Modification au calendrier des séances du conseil municipal
    - 6.1.2 Dépôt des états financiers de l'OMH
    - 6.1.3 Appui accélération de l'adoption de la Loi 122 – Gouvernement de proximité
  - 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement
    - 6.2.1 Achat d'une parcelle de terrain pour virée Pieds-Légers (Lot 6 100 041)
    - 6.2.2 Travaux d'arpentage et localisation de bornes - Octroi de contrat
  - 6.3 Culture
  - 6.4 Immobilisation et bâtiments
    - 6.4.1 Ventilation du garage – Octroi du contrat
    - 6.4.2 Achat de génératrices pour le réseau d'eau potable
    - 6.4.3 Aide financière - DNHA - Salle Bâtisseurs
  - 6.5 Loisirs
  - 6.6 Ressources humaines
    - 6.6.1 Rémunération personnel électoral
    - 6.6.2 Trio apprenti-stage du Carrefour Jeunesse emploi
    - 6.6.3 Affectation temporaire – Chef d'équipe
    - 6.6.4 Tonte de gazon Parc Phaneuf et rond-point Baldini – Octroi
    - 6.6.5 Recrutement de personnel – Entente gré à gré avec Brio RH
  - 6.7 Sécurité publique
    - 6.7.1 Achat phase 2 - Signalisation 911
  - 6.8 Voirie
    - 6.8.1 Location de pelle

- 6.8.2 Asphaltage chemin du Lac
- 6.8.3 Achat de ponceaux
- 6.8.4 Travaux de voirie 2017 - Octroi de contrat
- 7. Remise des rapports des officiers municipaux
- 8. Trésorerie et finances
  - 8.1 État prévisionnel de la situation au 31 mai 2017
  - 8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles
- 9. Autres sujets
  - 9.1 Achat d'épinglettes avec logo
  - 9.2 Annulation de la résolution 2017-146 concernant le vote par correspondance aux Élections municipales 2017
- 10. Avis de motion
- 11. Règlements
  - 11.1 Modification du Règlement #466 sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles
- 12. Invitations
- 13. Varia
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de l'assemblée

### 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-151

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que modifié.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 2. Lecture et adoption des procès-verbaux des assemblées

Dispense de lecture du procès-verbal est demandée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie des procès-verbaux au moins deux jours avant la présente séance, déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

Rés. 2017-152

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 1<sup>er</sup> mai 2017 tel que rédigé.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 3. Correspondance

La directrice générale dépose le rapport de correspondance reçue entre le 1<sup>er</sup> et le 30 mai 2017.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

### 4. Période de questions

Une question concernant la fréquence d'avis d'ébullition préventive pour panne électrique, a été soulevée par un contribuable et demande à savoir si l'achat de génératrice a été prévu au budget.

Le maire et le conseiller Daniel Dodier ont répondu que l'achat de deux (2) génératrices sont prévues et que lorsqu'elles seront installées et fonctionnelles, les avis d'ébullition seront moins fréquentes lors des pannes électriques.

Le même contribuable mentionne qu'à l'occasion, l'eau provenant de l'aqueduc devient noire contenant des sédiments. Ce dernier demande à savoir pourquoi ce phénomène se produit-il et si des filtres peuvent être installés pour résoudre le problème.

La question sera posée à la compagnie Aquatech qui s'occupe du réseau d'aqueduc.

Une question d'un autre ordre est posée par un citoyen concernant le prix de vente d'un terrain à la municipalité nécessitant la démolition d'un bâtiment.

Le maire mentionne que des informations lui seront transmises par correspondance.

## 5. Demandes écrites ou verbales

### 5.1 Tour CIBC Charles-Bruneau

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des sports cyclistes nous demande l'autorisation que le Tour cycliste CIBC Charles Bruneau traverse le territoire les 5 et 6 juillet;

**ATTENDU QUE** le Tour demande aussi un endroit à l'abri pour le lunch;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est très fière d'accueillir sur son territoire cet événement dont les fonds amassés viennent en aide à la recherche en oncologie infantile;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Chabot et résolu :

**D'AUTORISER** le Tour CIBC Charles-Bruneau à traverser notre territoire.

**DE LEUR RÉSERVER** la salle Appalaches du Centre communautaire pour le lunch et utilisation des salles d'eau, le tout gratuitement.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 5.2 Aide financière – Paroisse St-Philémon

**ATTENDU QUE** la Fabrique de Stoke tient une activité de financement concert de la chorale *Arbre de vie*, le 25 novembre prochain;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**D'OFFRIR** une aide de mille-cinq-cents dollars (1 500 \$) pour la tenue de l'activité de financement.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 5.3 Offre de vente d'un terrain (Lot 5 286 172)

**ATTENDU QUE** l'acheteur d'un terrain vendu pour taxes impayées en 2014 désire se départir dudit terrain;

**ATTENDU QUE** le vendeur offre le terrain à la municipalité pour la même somme qu'il a payée à la MRC soit (deux-mille-cents dollars) 2 100 \$;

**ATTENDU QUE** lors de la vente pour taxes la municipalité a enchéri sur la vente pour un coût moindre;

**ATTENDU QUE** des frais doivent être engagés pour détruire ou réparer un bâtiment sur le terrain;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

**D'OFFRIR** mille-cinq-cents dollars (1 500 \$) pour l'achat du terrain.

**DE MANDATER** le maire et la directrice générale à signer tous les documents pour l'achat de l'immeuble si l'offre est acceptée dans les soixante (60) jours.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 5.4 Relais Val en forme - Saines habitudes de vie

**ATTENDU QUE** l'organisme Val en forme souhaite que le monde municipal prenne le relais pour favoriser les actions afin de sensibiliser la population sur l'importance des saines habitudes de vie;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**DE SIGNER** l'engagement moral afin de prendre les décisions nécessaires pour augmenter la qualité de vie de nos citoyens par de saines habitudes de vie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Rés. 2017-153

Rés. 2017-154

Rés. 2017-155

Rés. 2017-156

## 6. Comités et dossiers à traiter

### 6.1 Administration et finances

#### 6.1.1 *Modification au calendrier des séances du conseil municipal*

**ATTENDU QUE** le bureau municipal restera ouvert tout l'été;

**ATTENDU QUE** la séance du conseil du mois d'août avait été déplacée pour accommoder le personnel en vacances;

Il est proposé par le conseiller Mario Carrier et résolu :

Rés. 2017-157

**DE CHANGER** la date de la séance du conseil municipal au premier lundi du mois soit **le 7 août 2017 à 19 h.**

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.2 *Dépôt des états financiers de l'OMH*

**ATTENDU QUE** l'Office Municipal d'habitation est venu présenter ces états financiers 2016 au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-158

**D'ACCEPTER** ces états financiers et la contribution de la municipalité de deux-milles-sept-cents-quatre-vingt-un dollars (2 781 \$).

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.1.3 *Appui accélération de l'adoption de la Loi 122 – Gouvernement de proximité*

**CONSIDÉRANT** que le dépôt du projet de Loi N° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**CONSIDÉRANT** qu'avec le projet de Loi N° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux (2) réels paliers de gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Loi N° 122 fait suite à des revendications de la FQM et UMQ depuis plus de trente (30) ans;

**CONSIDÉRANT** que la FQM et l'UMQ est globalement satisfaite du contenu du projet de Loi N° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**CONSIDÉRANT** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-159

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de Loi N° 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de Loi N° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### 6.2 Aménagement, urbanisme et environnement

#### 6.2.1 *Achat d'une parcelle de terrain pour virée Pieds-Légers (Lot 6 100 041)*

**ATTENDU QUE** la municipalité désire acheter une parcelle de terrain pour une virée au bout du chemin Pieds-légers;

**ATTENDU QU'UNE** entente de principe est intervenue entre la municipalité et le propriétaire dudit terrain;

Rés. 2017-160

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

**D'ACQUÉRIR** le lot 6 100 041 pour la somme de mille-neuf-cents dollars (1 900 \$) en plus des frais reliés à la transaction;

**D'ACCEPTER** les conditions de la vente telles que spécifiées dans l'entente de principe;

**DE MANDATER** le maire et la directrice générale à signer tous les documents afférents à la transaction.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.2.2 *Travaux d'arpentage et localisation de bornes- Octroi de contrat*

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de trois (3) soumissionnaires pour des travaux d'arpentage et de localisation de bornes;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-161

**D'ACCEPTER** la soumission de Charles Ladrie pour les travaux d'arpentage pour la somme de mille-huit-cent-trente-un (1 831 \$) plus taxes sur une partie du lot 5 286 856 dans le but de construire une virée pour la rue Baldini.

**D'ACCEPTER** la soumission de Danick Lessard pour les travaux de localisation de quatre (4) bornes pour la somme de sept-cent-quarante-cinq (745 \$) plus taxes et frais dans relocaliser les bornes.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.3 Culture

6.4 Immobilisation et bâtiments

6.4.1 *Ventilation du garage – Octroi du contrat*

**ATTENDU QU'UNE** partie de la l'aide financière TECQ a été réservée pour l'amélioration des bâtiments municipaux;

**ATTENDU QU'UNE** ventilation adéquate est nécessaire au garage municipal;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de trois (3) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-162

**D'ACCEPTER** la plus basse soumission soit celle de Le Prohon pour la somme de douze-mille-cinq-cent-soixante-quinze dollars (12 575 \$) plus taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire entreprendre les travaux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.4.2 *Achat de génératrices pour le réseau d'eau potable*

**ATTENDU QUE** la municipalité a prévu une dépense de sept-mille-cinq-cents dollars (7 500 \$) en 2017 pour l'achat d'une génératrice aux puits pour le pompage de l'eau potable en cas de panne électrique;

**ATTENDU QU'AFIN D'AMÉLIORER** adéquatement le réseau d'aqueduc en cas de panne électrique une génératrice au réservoir est également nécessaire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-163

**D'ACHETER** la génératrice pour les puits ainsi qu'une génératrice pour les réservoirs d'eau potable pour une somme maximale de trente-cinq-milles dollars (35 000 \$) plus taxes, installation et raccordement inclus.

**DE** financer jusqu'à vingt-sept-milles dollars (27 500 \$) plus les taxes via le fonds de roulement de la municipalité, remboursable sur une période de trente-six (36) mois maximum ;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière d'acheter les dits groupes électrogènes selon les spécifications fournies par un entrepreneur électricien ainsi qu'à signer tout autre document nécessaire ou utile pour donner plein effet à la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.4.3 Aide financière PNHA - Salle Bâtisseurs du Centre communautaire

**ATTENDU QU'UNE** aide financière PNHA a été réservée pour l'amélioration de la salle Bâtisseurs;

**ATTENDU QUE** la climatisation est nécessaire pour le confort des usagers de la salle Bâtisseurs;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

**D'ACCEPTER** la plus basse soumission soit celle de Duplessis réfrigération pour la somme maximale de sept-mille-cinq-cents dollars (7 500 \$) plus taxes installation comprise;

**D'ACCEPTER** la dépense de raccordement électrique :

**D'AUTORISER** la directrice générale à en faire l'achat et l'installation.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.5 Loisirs

6.6 Ressources humaines

6.6.1 Rémunération personnel électoral

**ATTENDU QUE** les élections générales prévues le 5 novembre prochain;

**ATTENDU QU'À** cette fin, la Municipalité devra embaucher du personnel électoral et lui verser une rémunération en tenant compte du Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux dont la nouvelle tarification a paru dans la Gazette Officielle du Québec en février 2017;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire offrir une rémunération visant à favoriser les services de qualité du personnel électoral compte tenu de l'expérience et des compétences exigées dans le domaine électoral, et ce, en tentant de rapprocher ses tarifs de ceux établis par le DGE pour le personnel électoral provincial;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

**DE DÉFINIR** la rémunération suivante pour le personnel électoral :

Rés. 2017-164

Rés. 2017-165

TABLEAU DES REMUNERATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL NOVEMBRE 2017				
Tarif fixe ou horaire				
	2017 Municipale	2013 Municipale	provinciale juin 2016	Gazette 02/ 2017 (minimum)
<b>PRÉSIDENTE D'ÉLECTION</b> rémunération avec scrutin rémunération sans scrutin montant forfaitaire	1 750\$	1 650\$	43,43\$/h	1 100\$
	1 375\$	1 300\$		
	- \$	750\$		
<b>SECRÉTAIRE D'ÉLECTION 3/4 PRÉSIDENT</b> rémunération avec scrutin rémunération sans scrutin	1 312.50\$	1 237\$		825\$
	1 025\$	975\$		

montant forfaitaire	0\$	562.50\$		
<b>Formation par séance</b>	25\$/séance	15\$/heure		
<b>Président-réviseur commission de révision</b>	16\$/heure	15\$/heure	19,69\$/h	13\$/h
<b>Réviseur commission de révision</b>	16\$/heure	15\$/heure	19,69\$/h	13\$/h
<b>Secrétaire commission de révision</b>	15 \$/heure	15\$/heure	19\$/h	12\$/h
<b>Agent réviseur</b>	15\$/heure	15\$/heure	18,35\$/h	10\$/h
<b>Primo (16,25\$)</b>				
Jour du vote par anticipation (9h)	146.25\$/jour	125\$/jour	19\$/h	80\$/jour
Jour du scrutin (10h)	162.50\$/jour	150\$/jour		94\$/jour
<b>Scrutateur (17,50\$)</b>				
Jour du vote par anticipation (9h)	157.50\$/jour	140\$/jour		99\$/jour
Jour du scrutin (12h)	210\$/jour	170\$/jour	18,35\$/h	119\$/jour
Dépouillement du vote par anticipation (2h)	30\$	30\$		
Substitut (disponible)		75\$		
<b>Secrétaire de bureau de vote (16,25\$)</b>				
Jour du vote par anticipation (9h)	148.50\$/jour	120\$/jour		74\$/jour
Jour du scrutin (12h)	195\$/jour	125\$/jour	16,52\$/h	87\$/jour
Dépouillement du vote par anticipation	30\$	30\$		
Substitut (disponible)		75\$		
<b>Président de la table de vérification (15\$)</b>				
Jour du vote par anticipation (9h)	135\$/jour	125\$/jour		99\$/jour
Jour du scrutin (10h)	150\$/jour	125\$/jour	16,15\$/h	119\$/jour
Substitut (disponible)		75\$		
<b>Membre de la table de vérification (14,50\$)</b>				
Jour du vote par anticipation (9h)	130.50\$/jour	125\$/jour	14,86\$	74\$/jour
Jour du scrutin (10h)	145\$/jour	125\$/jour		87\$/jour

**DE FOURNIR** et faire préparer un repas le jour du vote par anticipation et les deux repas pour le personnel électoral le jour du scrutin.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.6.2 Trio apprenti-stage du Carrefour Jeunesse emploi

**ATTENDU QUE** l'organisme Carrefour Jeunesse emploi offre le programme Apprenti-stage;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite participer à ce programme afin d'encourager l'embauche d'un jeune de la municipalité pour une première expérience de travail;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-166

**D'ACCUEILLIR** un apprenti-stagiaire au poste d'aide animateur au Service d'activité estivale.

**DE PARTICIPER** pour la somme de deux cents dollars (200 \$) à la création de cette bourse.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.6.3 Affectation temporaire – Chef d'équipe

**ATTENDU QUE** le service de voirie doit s'organiser durant l'absence du poste de directeur des travaux publics;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-167

**DE NOMMER** un des employés « Chef d'équipe » durant la période d'absence avec les avantages liés selon la convention collective en vigueur, rétroactivement au 3 avril 2017.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.6.4 Tonte de gazon Parc Phaneuf et rond-point Baldini – Octroi

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres a été lancé en avril dernier pour la tonte de pelouse du Parc Phaneuf et du rond-point de la rue Baldini;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-168

**D'OCTROYER** les contrats de pelouse au plus bas soumissionnaire soit à Daphnée Perreault pour le du Parc Phaneuf au montant de 575 \$ et pour le rond-point de la rue Baldini à Thierry Laroche pour 468 \$ pour la saison 2017;

Le montant est payable en deux (2) versements égaux une en début de saison et un vers la fin du contrat.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.6.5 Recrutement de personnel – Entente gré à gré avec Brio RH

**ATTENDU QU'UN** poste de direction aux travaux publics est vacant;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite donner le mandat à une firme professionnelle reconnue;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-169

**DE MANDATER** la firme Brio RH pour recruter du personnel au poste cadre aux travaux publics pour la somme de 13 % du salaire brut de l'employé plus taxes;

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'entente et faire le suivi du processus.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.7 Sécurité publique

6.7.1 Achat phase 2- Signalisation 911

**ATTENDU QUE** la municipalité a octroyé l'achat de plaquettes d'adresses civiques auprès de Signalisation Lévis (rés. 2016-175);

**ATTENDU QUE** l'achat de ces plaquettes se faisait en trois (3) étapes;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-170

**DE PROCEDER** à la deuxième étape d'achat pour un maximum de 16 700 \$ tel que prévu au budget 2017.

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder à l'achat.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

6.8 Voirie

6.8.1 Location de pelle

**ATTENDU QUE** la municipalité entreprendra des travaux annuels de creusage de fossés sur son territoire;

**ATTENDU QU'UNE** pelle mécanique est une machinerie adaptée à ce genre de travail;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

Rés. 2017-171

**DE LOUER** une pelle mécanique de Transport Charlis inc. à un taux d'utilisation de 55 \$ /heure plus le diesel nécessaire. Tous les frais de réparation et entretien sont à la charge du locateur. La pelle sera disponible de juin à novembre 2017.

**D'AUTORISER** la directrice générale à signer l'entente de location de la machinerie.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*



#### 6.8.2 *Asphaltage chemin du Lac*

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire asphalter une partie du chemin du Lac suite au remplacement du ponceau;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de trois (3) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**D'ACCEPTER** la soumission la plus basse soit Pavages Lavallée & Leblanc inc. pour la somme de 3 420 \$ plus taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire entreprendre les travaux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8.3 *Achat de ponceaux*

**ATTENDU QUE** la municipalité doit faire l'achat de ponceaux;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de trois (3) fournisseurs;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**D'ACCEPTER** la soumission de liste de prix la plus basse soit Centre du ponceau Courval pour une commande d'un maximum de quinze mille dollars (15 000 \$) quinze mille dollars plus taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire l'achat.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### 6.8.4 *Travaux de voirie 2017 – Adjudication du contrat*

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Stoke a produit sur SEAO un appel d'offres public pour le Travaux de voirie 2017 - Reconstruction des rues du Mont-Dufresne, Phaneuf, des Mésanges et des Fauvettes;

**ATTENDU QUE** la date limite pour la réception d'une soumission était vendredi le 31 mars 2017 à 10 h;

**ATTENDU QUE** le plus bas soumissionnaire était 9006-3520 Québec inc. Excavation Steve Leblanc inc.

**ATTENDU QUE** la firme EXP avait été mandatée pour produire l'appel d'offres et les plans et devis des travaux et verra à s'assurer de la conformité de la soumission;

**ATTENDU QU'**une demande d'approbation de règlement d'emprunt a été déposée auprès du MAMOT ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt dans les 60 jours de la date de la résolution;

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu :

**D'OCTROYER** le contrat, après approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT, au plus bas soumissionnaire soit 9006-3520 Québec inc. Excavation Steve Leblanc inc. pour la somme de 706 754,64 \$ **incluant les taxes**;

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. Remise des rapports des officiers municipaux.**

Les différents rapports du directeur des travaux publics, du directeur du service incendie et de l'inspecteur ont été remis aux membres du conseil qui en ont pris connaissance.

### **8. Trésorerie et finances**

#### 8.1 État prévisionnel de la situation au 31 mai 2017

La directrice générale et secrétaire trésorière dépose le rapport préliminaire de la situation financière au 31 mai 2017.

Rés. 2017-172

Rés. 2017-173

Rés. 2017-174

8.2 Dépôt du rapport de délégation de compétence et liste des dépenses mensuelles  
**CONSIDÉRANT QUE** les fonctionnaires et officiers, en vertu du Règlement N° 521 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doivent préparer et déposer périodiquement au conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'ils ont autorisées ;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-175

**QUE** le conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 297 299,56 \$ et détaillé comme suit :

Opérations courantes payées : 37 005,85 \$

Opérations courantes à payer : 238 246,93 \$

Salaires payés : 22 042,78 \$

**QUE** le rapport soit déposé et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 9. Autres sujets

9.1 Achat d'épinglettes avec logo

**ATTENDU QUE** la municipalité désire faire l'achat d'épinglette avec le logo de la municipalité;

**ATTENDU QUE** des prix ont été demandés auprès de deux (2) fournisseurs;

Il est proposé par la conseillère Lucie Gauthier et résolu :

Rés. 2017-176

**D'ACCEPTER** la soumission la plus basse soit Créations Jade inc. pour une commande de cent (100) épinglettes avec aimants au prix de 520 \$ plus taxes.

**D'AUTORISER** la directrice générale à faire l'achat.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

9.2 Annulation de la résolution 2017-146 concernant le vote par correspondance aux Élections municipales 2017

**ATTENDU QUE** le vote par correspondance n'est pas une obligation lors des élections municipales;

**ATTENDU QU'AUCUNE** demande n'a été faite en ce sens et que ceci occasionnerait des frais supplémentaires à la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier et résolu :

Rés. 2017-177

**DE RESCINDER** (annuler) la résolution 2017-146.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

## 10. Avis de motion

### 11. Règlements

11.1 Modification du Règlement N° 466 sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles pour le Règlement N° 538

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Val-Saint-François a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie et son plan de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT** de nouveaux matériaux et méthodes de construction réduisant les risques d'incendie;

**CONSIDÉRANT** que les conseillers et les conseillères déclarent avoir lu le règlement avant la présente séance et renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par M. Steeves Mathieu lors d'une séance ultérieure.

## EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel Dodier, résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Rés.2017-178

**QUE** le Règlement N°538 modifiant le Règlement N°466 sur la prévention des incendies pour les bâtiments agricoles est adopté et qu'il soit statué et décrété de qui suit :

### ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement; ce règlement modifie le Règlement N° 466;

### ARTICLE 2 :

À l'article 7.1.1.2 du Règlement N° 466 est ajouté le paragraphe 3) et remplacé le tableau 3.1.1.2 comme suit :

#### ARTICLE 7.1.1.2 : AIRE DE PLANCHER

3) Un bâtiment agricole à faible occupation humaine et incombustible doit avoir une hauteur de bâtiment de 1 (un) étage et une aire de plancher au bâtiment maximale conforme au tableau 3.1.1.2

Tableau 3.1.1.2.  
Aire de plancher maximale pour les bâtiments agricoles à  
Faible occupation humaine et **incombustible**

Aire de plancher maximale, par étage		Aire de plancher maximale, <b>bâtiment incombustible</b>	
1 étage	4800 m <sup>2</sup>	S'il donne sur 1 rue	5600 m <sup>2</sup>
2 étage	2400 m <sup>2</sup>	S'il donne sur 2 rues	7000 m <sup>2</sup>
3 étage	1.600 m <sup>2</sup>	S'il donne sur 3 rues	8400 m <sup>2</sup>

### ARTICLE 3 :

L'article 7.1.3.3 du Règlement N° 466 est modifié pour ajouter un paragraphe:

#### ARTICLE 7.1.3.3 : VIDES DANS LES PLAFONDS, TOITS OU COMBLES

Le présent article ne s'applique pas à un bâtiment agricole à faible occupation humaine et incombustible.

### ARTICLE 8 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### 12. Invitations

#### 13. Varia

#### 14. Période de questions

Un contribuable mentionne que la plaque civique 9-1-1 qui a été installée sur sa propriété, décore la devanture de sa propriété et demande à ce qu'elle soit déplacée plus près de sa boîte à lettre et donnerait un meilleur coup d'œil.

Un citoyen mentionne que l'entrée d'eau située dans son fossé aurait été brisée par le creusement de fossé. Le maire mentionne que des employés de voirie se rendront sur les lieux pour en faire la vérification.

Une question concernant la Loi 122 – Gouvernement de proximité a été soulevée et le maire en a expliqué le processus.

Un contribuable demande à savoir s'il peut faire partie du Comité de développement durable et la conseillère Lucie Gauthier a répondu que le comité est déjà formé mais que l'implication des citoyens sera importante et invite le contribuable de participer.

#### 15. Clôture et levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Steeves Mathieu et résolu que la séance soit levée

Rés. 2017-179

à 20 h 01.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Luc Cayer  
Maire

Sara Line Laroche  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

*Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Luc Cayer  
Maire

Adopté